

Diététicien

Le BTS en diététique est depuis peu reconnu par le ministère de la santé israélien (misrad habriut) . >Les détenteurs de ce diplôme pourront suivre une procédure d'équivalence pour pouvoir exercer leur métier en Israël.

Cette procédure d'équivalence implique:

- Demande de reconnaissance de leur diplôme
- Compléter sa formation pour répondre aux critères israéliens
- Passer un examen d'équivalence

Pour obtenir la reconnaissance de votre diplôme:

- Le formulaire de demande d'examen de diététique à demander au département emploi de l'agence juive

Le formulaire pour les professionnels de la santé en deux exemplaires, à remplir en hébreu : **ici** (veuillez indiquer une adresse et un numéro de téléphone israéliens – ceux d'un proche ou du notaire qui s'occupera de votre dossier):

https://www.health.gov.il/Subjects/MedicalAndHealthProfessions/Dentistry/Pages/dent_licen_se_abroad.aspx (1er doc Word en bas de page)

- 2 photos d'identité couleur
- Une photocopie de la carte d'identité israélienne (teoudat zeout) et une photocopie du petit livret mentionnant l'adresse (sefah)
- Le diplôme final de nutritionniste- diététiste émis par un institut reconnu, ou un certificat de fin d'études et d'achèvement de toutes les obligations à l'université, et d'admissibilité au diplôme de nutritionniste- diététiste qui sera remis au candidat à une date précise, émis par l'institut.
- Un certificat officiel de date de début et de fin d'études.

Les diplômés de l'étranger doivent en plus des documents mentionnés joindre les documents suivants:

- Un certificat officiel de fin de stage.
- Un document confirmant qu'il n'y a pas, et qu'il n'y a jamais eu de plainte criminelle, de négligence ou d'éthique professionnelle déposée contre le requérant.
- Des permis de travail officiels des instituts correspondants, et noter la date de début et de fin du travail au sein de chaque instituts.

Vous devez adresser au ministère de la santé les traductions notariées **ORIGINALES** eds documents demandés.

Selon une législation récente du ministère de l'intégration, nous vous recommandons de garder la facture des frais de traduction pour vérifier si, une fois l'alyah effectuée, vous pourrez être remboursé et si oui, à quelle hauteur.

Il faut envoyer les documents par courrier recommandé au Ministère de la santé -
Département des professions médicales licenciées, 39rue Yirmiyahu ,B.P. 1176 ,Jérusalem
9101002

Il est préférable d'inscrire l'adresse en anglais:

Israel Ministry of health - Medical professions licensing department
39 Yirmiyahu St. P.O.Box 1176 Jerusalem 9101002

Ou en hébreu:

אגף לרישוי מקצועות רפואיים

רחוב ירמיהו 39

ירושלים 9101002

Si vous envoyez le courrier de France il faut inscrire " ISRAEL" mais ce ne sera pas la peine si vous l'envoyez depuis Israël;

Si le misrad habriut reconnaît vos diplôme et cursus, celui-ci vous indiquera si vous devez compléter votre formation ou pas, et comment procéder.

Dans les deux cas (compléter ou non sa formation) il faudra obligatoirement passer un examen d'équivalence pour obtenir le permis de travail.

L'examen est théorique.

Les personnes admissibles à l'examen recevront une lettre de convocation à l'examen comprenant le lieu et les procédures de l'examen, à l'adresse indiquée au Ministère.

Les examens se tiennent deux fois par an (en hivers et en été). Les dates sont publiées sur le site internet du misrad habriut.

L'examen est conduit en hébreu, en arabe et en anglais.

Les résultats de l'examen (réussite ou échec) et l'admissibilité du candidat à recevoir un certificat de diététicien/nutritionniste seront envoyés par courrier à son domicile.

Un candidat qui a échoué à l'examen peut consulter les résultats de l'examen ou y faire appel. Pour cela, il faudra contacter le misrad habriut.

Les personnes qui remplissent les exigences de la loi, dont une vérification de casier judiciaire qui ont passé l'examen avec succès, recevront une licence temporaire puis permanente, par courrier recommandé, à leur domicile.

Il faudra sûrement régler des frais de dossier. ce point sera déterminé par le misrad habriut.

Contacts utiles:

L'association israélienne des diététiciens: Atid Eatright <https://www.atid-eatright.org.il/>

Le ministère de l'intégration prévoit de rembourser jusqu'à 4000 shekels les frais de traduction des documents demandés.

Pour faire la demande de remboursement, il faut avoir fait l'alyah, et faire la demande auprès du ministère de l'intégration de votre ville. Une commission sera engagée afin de valider votre demande.